

Fonds d'Aide aux Jeunes

Particulier – Parent / famille – Jeune / collégien

Le Fonds d'aide aux jeunes est destiné à apporter un soutien aux jeunes âgés de 18 à 25 ans non révolus pour leur insertion sociale et professionnelle

À QUOI SERT CETTE AIDE ?

OBJECTIF

Le Département peut attribuer aux jeunes en difficultés, âgés de 18 à 25 ans non révolus, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, si besoin, leur apporter des secours ponctuels pour faire face à leurs besoins urgents.

MONTANT OU NATURE DE L'AIDE

Le montant de l'aide accordée varie en fonction des ressources. Sont ici prises en compte les charges incombant au jeune et/ou à ses parents. Ce montant varie également en fonction du projet de l'intéressé.

Cette aide revêt différentes formes:

- secours ponctuels en argent pour des besoins de première nécessité sous forme de chèque bancaire, de chèque d'accompagnement personnalisé ou de bons alimentaires ;
- aide aux frais d'hébergement, qui peut être versée directement au bailleur ;
- aide financière afin de favoriser la réalisation d'un projet d'insertion sociale et professionnelle ;
- accompagnement social.

QUI PEUT Y PRÉTENDRE ?

BÉNÉFICIAIRES

Les jeunes âgés de 18 à 25 ans.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Une fois le dossier constitué, ce dernier est présenté en commission pluri-partenaire. Cette commission est composée des membres financeurs du Fonds d'aide aux jeunes. La décision est prise par le représentant du Président du Conseil départemental.

FORMALITÉS À ACCOMPLIR

Le dossier de demande est à constituer soit auprès d'un référent d'une mission locale, soit auprès d'une assistante sociale du Département, soit auprès d'un Centre Communal d'Action Sociale.

Le dossier doit comporter plusieurs pièces justificatives dont :

- la photocopie de la pièce d'identité / carte de séjour
- les derniers justificatifs de ressources et de charges (dernier bulletin de salaire, dernière facture d'électricité etc...)
- un justificatif de domicile
- une lettre de motivation justifiant la demande d'aide



À qui m'adresser ?

Au Service Territorial d'Action Sociale (STAS) dont vous dépendez en fonction de votre lieu d'habitation:

STAS de Digne-les-Bains

Immeuble François Cuzin
4 rue de la Grave
04000 Digne-les-Bains
Tél. : 04 92 30 09 00 Fax : 04 92 30 07 90

STAS de Manosque

49 boulevard Elémir Bourges
04100 Manosque
Tél. : 04 92 70 17 50 Fax : 04 92 70 17 59

STAS de Moyenne-Durance

3 route nationale
04600 Saint-Auban
Tél. : 04 92 64 34 15 Fax : 04 92 64 48 04

STAS de Forcalquier

Les Récollets – Place Saint-Pierre
04300 Forcalquier
Tél. : 04 92 75 06 01 Fax : 04 92 75 48 96

STAS Riez-Oraison

Rue Paul Blanc
04700 Oraison
Tél. : 04 92 79 92 97 Fax : 04 92 79 41 78

STAS des Vallées de la Blanche et de l'Ubaye

Maison de l'Enfance et des services au public
Rue du Barri
04140 Seyne-les-Alpes
Tél. : 04 92 35 01 02 Fax : 04 92 35 60 38

STAS des Hautes Vallées du Verdon et du Var

Place de Verdun
04170 Saint-André-les-Alpes
Tél. : 04 92 89 10 23 Fax : 04 92 89 21 18

Références : Article L263-15 du Code de l'Action et des Familles
Règlement départemental d'action sociale / Aide Sociale à l'Enfance